

Resolute Mining Limited (Resolute) s'engage à protéger les droits de l'Homme de son personnel, des communautés concernées et de toutes les personnes avec lesquelles elle interagit – et à ne pas causer, ni être complice de violations des droits de l'Homme, directement ou par l'intermédiaire de ses relations d'affaires. Nous intégrerons les droits de l'Homme dans nos systèmes, pratiques et normes de gestion sociale, notamment en matière de ressources humaines, de santé et de sécurité, de contrats et d'approvisionnement, de relations avec les communautés et de sécurité.

Resolute est une société d'exploitation, de développement et d'exploration aurifère multi-actifs à vocation africaine et cotée à la Bourse australienne (Australian Securities Exchange) (ASX:RSG) et à la Bourse de Londres (London Stock Exchange) (LSE:RSG).

En tant que membre du Conseil mondial de l'or, Resolute s'engage à respecter les Principes pour une exploitation aurifère responsable (RGMP) et la norme sur l'or libre de conflit (CFGS), et à développer des approches de bonnes pratiques en tenant compte, sans s'y limiter, des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme (VPSHR).

Cette politique s'applique à l'ensemble des activités et des représentants de Resolute, y compris les employés, les sous-traitants et les partenaires de ses actifs contrôlés et gérés.

Resolute s'engage sur les points suivants :

- Maintenir un système de gestion sociale solide afin d'améliorer en permanence l'identification et l'atténuation des risques liés aux droits de l'Homme.
- Respecter toutes les lois, réglementations et conditions de licence dans les pays dans lesquels nous opérons.
- Veiller à ce que les risques liés aux droits de l'Homme soient pris en compte dans le cadre de la gestion des risques de Resolute, fassent l'objet d'un examen régulier afin d'en vérifier l'actualité et soient gérés de manière efficace.
- Offrir des conditions de travail justes, décentes et sûres, exemptes d'abus, de harcèlement, de violence et de discrimination en matière d'emploi et de profession.
- Maintenir un Code de bonne conduite afin de préciser les normes que nous attendons de nos employés et de nos partenaires commerciaux, et auxquelles ils doivent se conformer. Promouvoir activement la connaissance de notre Code et en surveiller le respect.
- Respecter les droits de tous les employés et sous-traitants à la liberté d'association et à la négociation collective.
- S'opposer à toutes les formes d'esclavage moderne, y compris le travail forcé, obligatoire ou le travail des enfants, ainsi qu'à la traite des êtres humains, dans le cadre de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement. Les normes attendues de nos fournisseurs sont indiquées dans nos conditions contractuelles et dans le Code de conduite des fournisseurs. Nous mettons en œuvre des procédures de diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs afin d'évaluer le risque de non-conformité à notre Code de conduite des fournisseurs.
- Fournir à notre personnel une formation et un enseignement permettant d'identifier, de traiter et de signaler efficacement les risques liés aux droits de l'Homme, et promouvoir une culture qui respecte, protège et promeut activement les droits de l'Homme. Fournir à l'ensemble de notre personnel de sécurité ainsi qu'à nos sous-traitants une formation spécialisée relative aux VPSHR.
- Appliquer une tolérance zéro à l'égard des violations des droits de l'Homme commises par des employés, des sous-traitants ou des tiers agissant en notre nom.
- Maintenir une ligne d'alerte éthique qui permet aux employés et à d'autres personnes de signaler, de manière confidentielle et sécurisée, des sujets de préoccupation liés à nos activités commerciales, en vue d'une enquête ultérieure et sans crainte de représailles.
- Travailler en collaboration avec les autorités compétentes pour enquêter sur toute allégation ou tout incident de

violation des droits de l'Homme, si cela devait découler de nos activités commerciales.

- Rendre compte de notre performance en matière de respect des droits de l'Homme au Comité de Durabilité de Resolute. Rendre compte de manière proactive aux parties prenantes concernées et produire des rapports annuels de durabilité.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Eger'.

Chris Eger

Directeur général et chef de la direction